

Ered. Nijra 2, 23°

PROJET D'ALLIANCE ENTRE LA FRANCE, L'ITALIE ET
L'AUTRICHE-HONGRIE EN 1868 ET 1869

L'année 1867 finissait mal pour l'Empereur Napoléon.

L'exposition de Paris avait été un merveilleux décor d'apothéose masquant la tragédie qui se préparait. La question de la cession du Luxembourg à la France, imprudemment soulevée par le Cabinet des Tuileries, avait été résolue, contre ses visées, par la conférence réussie le 7 mai à Londres. C'était un échec pour la politique française. L'empereur Napoléon y avait été d'autant plus sensible qu'il s'était cru, à tort ou à raison, joué par Monsieur de Bismarck. C'était du moins dans ce sens que s'exprimait le Marquis de Moustier, alors Ministre des affaires étrangères de France (1). L'impression produite à Paris par ce fait dans les cercles politiques était, que si la France eût terminé à ce moment la transformation de son armement la guerre avec la Prusse aurait été immédiate (2)

Au mois de Juin, la mort tragique du malheureux Archiduc Maximilien (19 Juin 1867) venait assombrir tout à coup les fêtes de l'exposition de Paris.

A Florence un Ministère aussi imprévoyant que faible préparait un événement également funeste à l'Italie et à la France. En laissant pénétrer les volontaires et Garibaldi dans le territoire pontifical, il forçait l'Empereur Napoléon à une nouvelle expédition à Rome. C'était Mentana. Ce triste événement s'était accompli le 3 novembre 1867. Le Ministère présidé par Rattazzi, qui n'avait su arrê-

(1) "Le Marquis de Moustier m'a dit hier que la France avait soulevé la question du Luxembourg d'après les assurances réitérées de Monsieur de Bismarck, assurances, qui au dernier moment se sont trouvées contraïres aux résolutions du Roi Guillaume. Maintenant la France a soumis l'état de la question aux Puissances signataires des traités de 1839. Elle ne (vedi seguito pagina seguente)

(2) vedi pagina seguente

ter ni les Garibaldiens, ni les Français, avait dû se démettre. Le corps expéditionnaires français, muni de fusils à tir rapide, avait remporté sur les Garibaldiens une victoire facile. Mais le sang Italien, versé par des mains françaises avait fait germer de vivaces rancunes dans les deux pays. Monsieur Rouher avait opposé aux aspirations italiennes à l'égard de Rome son fameux jamais, accueilli par les bruyants applaudissements du Corps législatif. Les troupes françaises cantonnées à Civitavecchia avaient été maintenues dans cette place malgré les réclamations incessantes, toujours rejetées, du Gouvernement Italien. Elles ne devaient plus quitter l'Italie qu'au bruit des canons de Wissembourg le 5 août 1870. L'irritation en Italie ~~est~~ contre la France était très vive. Celle de l'opinion publique française contre l'Italie était non moins violente.

L'Empereur Napoléon, préoccupé de cette situation, et voulant empêcher, en cas de complications européennes, les armes italiennes de se trouver contre la France ou contre Rome, avait pensé de s'assurer de l'Italie, ou du moins de la paralyser, moyennant un traité d'alliance entre elle et la France. A cet effet il avait autorisé Monsieur Rouher à me parler de ce projet en voie confidentielle et sans la participation de Monsieur de Moustier.

Monsieur Rouher eut avec moi, sur ce sujet une conversation, dont je rendis compte à Monsieur le Général Menabrea, Président du Conseil

~~styMinistaxaxdas~~
seguito della pagina precedente.

fera pas d'autres démarches. Elle veut éviter la guerre, du moins pour le moment; elle évitera donc avec soin de répondre, même aux provocations". Télégramme de Paris à Florence du 12 Avril 1867. Nigra au Ministère des affaires étrangères d'Italie.

(2) (vedi pagina precedente) "Si la France avait complété son armement, la guerre aurait été immédiate. L'Empereur Napoléon se trouve en présence d'un échec et dans une situation extrêmement pénible. Il se croit joué par Bismarck". Télégramme du 6 Avril 1867. Nigra à Visconti Venosta, Ministre démissionnaire des Affaires étrangères d'Italie.

et Ministre des affaires étrangères d'Italie, par une lettre particulière du 27 décembre 1867 dans les termes suivants :

"Paris le 27 Décembre 1867"

"Je viens vous rendre compte d'une communication que me fit ces jours-ci Monsieur Rouher. Mais auparavant je dois vous faire part d'une observation qui me fut adressée par le Marquis de Moustier, lorsque, en m'inspirant de l'une de vos dernières dépêches, je lui disais que si les déclarations récentes de Monsieur Rouher au Corps législatif étaient le dernier mot de la politique française sur la question romaine, l'Italie n'avait plus qu'à se recueillir et à attendre. Le Marquis de Moustier me dit à cette occasion que si par cette phrase le Gouvernement du Roi entendait renoncer à soulever des complications au sujet de la question Romaine ou sur d'autres questions étrangères, pour ne s'occuper que de ses finances et de son administration intérieure, le Gouvernement français ne pouvait qu'applaudir à une telle conduite politique. Mais que si le Gouvernement du Roi avait l'intention de se recueillir dans le but de se préparer pour tomber sur Rome et pour créer à la France des embarras dans la politique extérieure, le Gouvernement français se serait cru dans le devoir d'aviser à ses intérêts.

"Monsieur Rouher, dans la conversation que j'ai eue avec lui, ne s'en tint pas à ces généralités. Il aborde la question sans ambages, sans précautions oratoires ou diplomatiques. Le Ministre d'Etat propose un traité secret d'alliance offensive et défensive et de garantie de l'unité italienne. Répondant à une pensée qu'il ne me laissa pas même le temps d'exprimer, il ajouta : Ne croyez pas que nous voulions la guerre avec la Prusse. L'Empereur ne la désire pas, et moi, j'y suis personnellement contraire. L'alliance de la France et de l'Italie est considérée par nous comme un moyen du maintien de la paix. C'est l'inquiétude qui règne en France au sujet de votre conduite, c'est l'espoir que la Prusse peut nourrir d'avoir votre concours qui constituent le danger d'une guerre.

"Alors, pourquoi une alliance offensive? lui dis-je à mon tour. =
"Eh bien! répliqua Monsieur Rouher, nous nous contentons au besoin d'une alliance défensive.

"En présence d'une telle ouverture, je n'avais qu'à garder une réserve absolue et de nature à ne compromettre en rien les résolutions du Gouvernement du Roi. Je me bornai à quelques observations. Je dis au Ministre d'Etat qu'une alliance qui pouvait, quoiqu'on put dire, nous engager tôt ou tard dans une grosse guerre européenne, pouvait sembler à l'Italie de nature à ne pas offrir une compensation suffisante dans la garantie de l'unité italienne. Cette unité, lui fis-je observer, est désormais irrévocable et indestructible. Le jour où elle serait menacée il y aurait dans toute la Péninsule une réaction irrésistible en sa faveur. S'il y a maintenant en Italie quelques rares personnes qui n'apprécient pas les bienfaits de l'unité, il n'y en aurait plus une seule de cette opinion si cette unité venait à être mise en question par l'intervention étrangère. Je ne dis pas que la France, seule ou avec d'autres Puissances ne puisse pas occuper tel ou tel autre point de la Péninsule, mais ce qui est certain c'est que rien ne peut remplacer ce qui existe en Italie, sauf l'occupation permanente d'une forte armée étrangère, et encore.

"Monsieur Rouher me dit alors qu'on pourrait peut être s'entendre pour l'établissement à une échéance donnée, d'une garnison Italienne dans tous les Etats Pontificaux, à l'exception de la ville de Rome qui continuerait à être la résidence du Pape investi de tous les attributs de la souveraineté, mais qui serait gouvernée par un Magistrat municipal, et aurait une garnison de troupes municipales, uniquement destinées au maintien de l'ordre public. Quant à l'échéance, il est évident que ce système, d'après Monsieur Rouher, ne saurait être applicable qu'à la mort du Pape actuel; mais comme on ne peut pas spéculer sur une telle éventualité, on devrait convenir d'une époque à fixer.

"Cette ouverture qui, ainsi que je viens de le dire, n'a rien d'officiel, contient deux parties distinctes savoir, le traité de alliance et de garantie, et l'arrangement éventuel sur la question romaine. Quant à la première partie, je crois qu'elle est bien conforme aux idées de l'Empereur, et je ne m'étonnerai pas si une proposition dans ce sens nous était faite d'une manière formelle. Quant à la seconde partie, je doute que l'Empereur veuille prendre, dès à présent, cet engagement avec nous.

"Il résulterait de tout ceci, que l'Empereur ne veut pas la guerre avec la Prusse, mais que pour l'éviter, il veut être bien armé et s'assurer que l'Italie ne tombera pas sur Rome et ne tournera pas ses armes contre la France."

"Je soumets ces renseignements à votre prudence, à votre perspicacité, à votre patriotisme". (1)

Le langage de Monsieur Rouher ne laissait aucun doute sur le motif qui avait déterminé sa démarche. C'était un sentiment de défiance envers l'Italie qui l'avait conseillé. Néanmoins la situation ou la continuation de l'occupation française de Civitavecchia plaçait le Gouvernement Italien était devenue tellement intolérable, que tout ce qui pouvait avoir pour effet d'y mettre fin méritait d'être pris en considération. D'autre part Monsieur Rouher avait mis en avant l'idée d'une garnison Italienne dans les Etats Pontificaux, à l'exception de la ville de Rome. Ce projet ne pouvait pas être considéré comme une solution définitive de la question romaine, mais il pouvait en préparer la voie. Le Général Menabrea ne se refusa donc pas à examiner la communication confidentielle de Monsieur Rouher, et il se montra même disposé à poursuivre l'échange d'idées dont le Ministre d'Etat français avait pris l'initiative. Je n'ai pas sous les yeux la lettre particulière que le Général m'écrivit le 9 Janvier 1868 sur ce sujet. Mais on peut en deviner à peu près le sens par ma réponse du 19 du même mois dont je reproduis ici la partie la plus importante.

"Paris le 19 Janvier 1868

"J'ai vu Monsieur Rouher et je lui ai donné connaissance de ce que vous m'avez écrit. Monsieur Rouher a reçu cette communication (dont j'ai eu soin de constater le caractère exclusivement officiel) avec une visible satisfaction. Il m'a fait remarquer cependant que le mot "ouvertures", dont nous nous étions servis, n'était pas exact puisque jusqu'à présent, il s'agissait d'un simple échange d'idées n'a_

(1) Lettre particulière du 27 décembre 1867. Nigra à Menabrea.

"yant pas de caractère officiel. J'ai rassuré sur ce point le Minis-
 "tre d'Etat, en lui disant que je vous avais écrit en forme de lettre
 "particulière et que vous m'aviez répondu dans la même forme, et que
 "par conséquent, il n'avait à craindre aucune publicité indiscrete.
 "Monsieur Rouher m'a dit qu'il aurait parlé à l'Empereur, et que si
 "l'on parvenait à formuler quelque chose de possible et d'utile, il me
 "l'aurait communiquée. En effet Monsieur Rouher eut deux entretiens
 "avec l'Empereur à ce sujet. Voici la substance des idées exprimées
 "par S.M. D'abord l'Empereur continue à croire dans le maintien de la
 "paix et il travaille en ce sens. Les dispositions de la Prusse en ce
 "moment sont de nature à l'encourager dans cette oeuvre. Par conséquent
 "un ~~projet~~ projet d'alliance offensive et défensive devrait être é-
 "carté, parce que dans la pensée de l'Empereur un tel projet nuirait
 "au but pacifique qu'il se propose. D'ailleurs, tout bien pensé, un
 "traité secret serait plus dangereux qu'utile. L'Empereur désire pou-
 "voir retirer ses troupes des Etats Pontificaux; mais il voudrait être
 "assuré qu'il ne devra pas les envoyer de nouveau, ainsi que le langa-
 "ge de Garibaldi le ferait présumer. Il voudrait quelque garantie. La-
 "quelle? Il n'en sait rien. Ses ministres n'en savent rien non plus.
 "Et nous n'avons absolument aucune garantie à lui offrir. Si l'Empereur
 "pouvait avoir la certitude que vous vous maintiendrez au pouvoir, je
 "ne doute pas, que nous réussirions à faire retirer les troupes de sui-
 "te. Mais cette certitude ne peut exister. Que faire en cet état de cho-
 "ses? C'est ici que se présente l'idée d'un traité public d'alliance
 "défensive et de garantie de l'unité italienne, idée qui m'a été expri-
 "mée pour la première fois par Monsieur Rouher, et qui est partagée par
 "le Marquis de Lavalette, qui continue à voir l'Empereur, quoiqu'ayant
 "cessé d'être Ministre. Mais ce projet aussi présente aux yeux de l'Em-
 "pereur des inconvénients, comme il en présente à nos yeux.

"Vous faites observer avec raison, que l'Italie ne pourrait aliéner
 "sa liberté d'action sans obtenir, en compensation, des avantages réels.
 "De son côté, l'Empereur déclare qu'il ne pourrait prendre aucun engage-
 "ment pour une solution de la question romaine dans le sens des aspira-
 "tions nationales de l'Italie. Il ne veut rien préjuger sur l'oeuvre du
 "temps.

"Le résultat de toutes ses réflexions, a été que l'Empereur a chargé
 "ou pour mieux dire autorisé Monsieur Rouher à lui soumettre un projet.
 "Monsieur Rouher y travaille en ce moment. Les bases de ce projet, dans
 "la pensée de Monsieur Rouher, seraient les suivantes : Pour la forme,
 "il penche en faveur d'une convention publique. Quant à la substance elle
 "peut se résumer ainsi. Rappel des troupes; remise en vigueur de la Con-
 "vention de Septembre; engagement réciproque de l'Italie et de la France
 "de ne pas porter les armes l'une contre l'autre; assurances de la France
 "en faveur du maintien de l'unité Italienne telle qu'elle se trouve cons-
 "tituée.

"Comme je vous le disais tout à l'heure, Monsieur Rouher s'occupe en
 "ce moment de formuler ce projet. L'Empereur l'acceptera-t-il? Il paraît
 "plutôt disposé à le faire, mais ce n'est pas certain. Le Gouvernement
 "du Roi peut-il l'accepter? Le trouve-t-il conforme à ses vues et utile
 "au pays?

"Vous avez tout le temps pour y réfléchir. Dans des circonstances ordi-
 "naires je ne verrais rien dans une telle convention qui ne fût pas con-
 "forme aux usages, correct, et utile. Dans tous les traités généraux on
 "trouve la formule consacrée. "Il y aura dorénavant paix et amitié etc."
 "Dans celui-ci la formule serait négative en ce sens, qu'on s'engagerait
 "à ne rien faire d'hostile de part et d'autre. Les avantages pour l'Ita-
 "lie consisteraient dans le rappel immédiat des troupes françaises et
 "dans la garantie de l'unité Italienne donnée par la France. Mais les cir-
 "constances présentes et les conditions intérieures de l'Italie rendent-
 "elles possible et utile la conclusion d'un pareil acte? La forme d'un
 "traité public donné à un tel engagement est-elle sans inconvénient?
 "Voilà autant de questions que je me permets de vous soumettre. Pour ma
 "part, du moment où l'on exclut tout engagement de résoudre à un moment
 "donné la question romaine, je pense que la forme d'un traité n'est pas
 "celle qu'on devrait précéder. Un simple échange de notes me semble of-

"fir moins d'inconvénients.

"Vous examinerez tout ceci avec votre prudence habituelle et avec la clairvoyance qui vous distingue.

"Lorsque Monsieur Rouher aura formulé son projet, il me le fera connaître et je vous en écrirai, au besoin par le télégraphe.

"Le Prince Napoléon est contraire à toute idée de traité, à moins qu'on ne s'engage à l'abolition du pouvoir temporel à la mort du Pape". (1)

Comme on le voit par la lecture de cette pièce, Monsieur Rouher ne parlait plus cette fois de garnison italienne dans le territoire pontifical. Le projet que le Ministre d'Etat devait formuler avait toujours pour but d'assurer à la France, en cas de complications, la neutralité bienveillante de l'Italie, mais sans lui accorder aucune concession. Le retour à la convention de septembre 1864, qui impliquait naturellement le rappel des troupes françaises de Civitavecchia à une époque qui n'était pas même fixée, ne pouvait en effet être considéré par l'Italie comme une concession sérieuse. De même, on ne pouvait pas regarder comme une concession la garantie par la France de l'unité italienne. Cette unité trouvait une caution (?) suffisante dans le sentiment et au besoin dans les armes de la nation. Quant à chercher avec le Gouvernement du Roi une solution de la question romaine dans le sens des aspirations italiennes, l'empereur Napoléon persistait à s'y refuser. Dans ces conditions, les négociations n'avaient aucune chance d'aboutir à une conclusion, ~~ou~~ pratique immédiate. Elle, resterait pour le moment en suspens.

D'ailleurs les idées pacifiques semblaient pénétrer chaque jour davantage dans l'esprit de l'empereur Napoléon et de ses conseillers. (2)

Les armements se poursuivaient, il est vrai. Mais, d'après le langage du Gouvernement français, ils devaient servir à cimenter la paix.

(2) "Je crois pouvoir vous affirmer que le danger d'une conflagration a disparu pour cette année. J'ai trouvé l'empereur assez pacifique, et je l'ai franchement encouragé dans cette voie. Le langage de Monsieur de Roustier, de M. Rouher et même celui du maréchal Niel, est également pacifique. Je n'ai pas manqué une seule occasion de m'exprimer avec ces Ministres dans le sens de la nécessité absolue de conserver la paix".
Lettre du 10 juin 1868. Nigra à Menabrea.

(1) Lettre du 19 Janvier 1868. Nigra à Menabrea.

(vedi pagina 15.....)

qu'il voulait rendre, par ce moyen, plus sûre à l'avenir et en même temps plus honorable pour la France. L'empereur veut la paix, disait-il; mais, pour la maintenir, il ne doit pas être à la merci du moindre incident qui peut se produire en Europe. (1)

Cependant les questions intérieures devenaient de plus en plus sérieuses. La nouvelle législation sur la presse et sur le droit de réunion devait entrer en vigueur avant la fin de 1868. Dès cette époque on commençait à se préoccuper des élections pour le corps législatif, qui devaient avoir lieu dans la première moitié de l'année suivante. Les prévisions sur la réponse du suffrage populaire étaient naturellement bien incertaines. Mais on pressentait déjà un renforcement considérable de l'opposition.

À la fin de Novembre 1868, le roi Victor Emmanuel pensa de renouer le fil interrompu des négociations, et fit parvenir à l'empereur par l'entremise du comte Vimercati, une lettre autographe, dans laquelle il reprenait en examen le projet d'alliance entre la France et l'Italie, et demandait le rappel de la garnison française de Civitavecchia. Je n'ai pas vu cette lettre. Je ne puis donc pas en préciser ici le contenu. J'étais au château de Compiègne quelques jours après l'arrivée du message du roi. L'empereur me chargea de remercier le roi pour ses dispositions amicales, et de lui faire savoir en même temps, qu'en présence des tendances pacifiques générales il ne croyait pas utile de donner suite, pour le moment, à ces ouvertures. Je écrivis en ce sens, le 26 novembre au roi, ainsi qu'au Général Menabrea, et j'informai celui-ci que l'empereur, cette fois encore, avait déclaré, qu'en tout cas il

(1) "Les assurances de paix se multiplient en même temps que les armements. Je crois que l'empereur désire sincèrement maintenir la paix, mais la paix comme il l'entend, c'est à dire qu'il n'est plus disposé à laisser passer tranquillement, ou à laisser résoudre contre lui, les incidents qui pourraient se présenter. Je vous signale cette attitude, qui ne s'est pas manifestée, jusqu'à présent, mais qui peut se révéler au moindre incident."
Lettre du 25 août 1868. Nigra à Menabrea.

n'aurait pu retirer les troupes de Civitavecchia avant les élections générales, c'est à dire avant la moitié de l'année suivante. (1)

Cette réponse n'empêcha pas la continuation des négociations par l'entremise de Monsieur Rouher et du Comte Vimercati. En même temps, des négociations directes avaient été entamées, d'un côté, entre le roi Victor Emmanuel et l'empereur François Joseph, et d'autre côté entre l'empereur François Joseph et l'empereur Napoléon. L'apparition de l'empire Austro Hongrois à côté de la France et de l'Italie venait à modifier et à étendre la portée du plan, qui avait désormais pour objet une triple alliance.

Pendant que ces négociations se poursuivaient en voie extra-officielle, et dans les conditions qui seront ultérieurement exprimées, le général Menabrea insistait, par la voie officielle de la légation d'Italie à Paris pour obtenir le rappel de la garnison française de Civitavecchia. En vain l'empereur Napoléon et ses ministres lui avaient fait déclarer à plusieurs reprises, que l'on ne pouvait penser à cette question avant les élections législatives. Dans l'espoir que le marquis de Lavalette, qui venait de succéder au marquis de Moustier au Quai d'Orsay, pût nous donner une réponse plus favorable, le général Menabrea m'avait chargé, par une dépêche du 27 décembre 1868, de pressentir le nouveau ministre sur la même question du rappel des troupes françaises. J'exécutai de suite les instructions, et je rendis compte au général Menabrea de la conversation, que j'eus à ce sujet avec Monsieur de Lavalette, par une lettre que je lui adressai le 4 janvier 1869 et que je transcris ici textuellement.

"Paris le 4 Janvier 1869.

"Mon cher Comte, après avoir reçu votre dépêche officielle du 27 dé__

(1) "J'écris à S.M. le Roi pour m'acquitter de la commission que l'empereur m'a chargé de faire à S.M. au sujet des ouvertures que le roi lui a faite parvenir pour une alliance éventuelle. L'empereur m'a chargé de remercier en son nom S.M. pour ses dispositions amicales et bienveillantes. l'Empereur ne peut donner suite, en ce moment, à ces ouvertures, parce que décidément les tendances sont pacifiques partout. ... D'autre part l'empereur croit ne pas pouvoir retirer les troupes de Civitavecchia avant les élections générales".
Lettre du 26 Novembre 1868. Nigra à Menabrea.

"cembre dernier, par laquelle vous m'engagiez à avoir une conversa-
 "tion avec Monsieur de Lavalette sur la retraite des troupes françaises
 "de Civitavecchia, j'ai été voir le nouveau Ministre des Affaires é-
 "trangères, et je lui ai demandé s'il voulait bien avoir avec moi une
 "conversation à ce sujet. Monsieur de Lavalette m'a dit que pour le
 "moment il n'était pas en mesure, de traiter cette question avec moi,
 "et il m'a fait comprendre que nous n'avions aucun intérêt à le mettre
 "dans l'embarras et dans la situation pénible de nous confirmer ce que
 "Monsieur de Moustier nous a déclaré officiellement il y a peu de temps.
 "Monsieur de Lavalette a continué à peu près dans ces termes"= Vous sa-
 "vez quelles sont mes dispositions dans cette question. Je travaillerai
 "à faire en sorte que la retraite ait lieu le plus tôt possible. Mais
 "Vous savez fort bien, et l'Empereur vous l'a dit lui-même, que cette
 "retraite ne pourra avoir lieu avant les élections, qui se feront pro-
 "bablement au mois de Mai. Nous ne saurions prendre aucun engagement à
 "ce sujet pour le moment. Cela est tellement vrai, que mon entrée aux
 "Affaires Etrangères ne devait avoir lieu qu'à l'époque des élections,
 "c'est à dire à un moment où le rappel des troupes aurait pu être déci-
 "dé. S'il en a été autrement, vous savez mieux que personne que c'est
 "la maladie imprévue de Monsieur de Moustier qui en a été la cause.
 "C'est cet accident qui a précipité la résolution de l'Empereur de me
 "confier avant le temps fixé le portefeuille des Affaires Etrangères".
 "Monsieur de Lavalette m'a ensuite prié de vous écrire en voie parti-
 "culière pour que l'on ne soulevé pas la question présentement. Il m'a
 "dit, que si vous insistez, certainement il aura avec moi la conversation
 "que vous m'avez prescrite; mais il a ajouté que cette conversation en
 "ce moment n'aurait d'autre résultat que celui de faire confirmer en-
 "tièrement la dépêche de Monsieur de Moustier. Pour ma part je ne vois
 "pas quel avantage nous aurions en cela. Je suis même convaincu qu'il
 "y aurait un inconvénient grave, car nous engagerions le nouveau Minis-
 "tre des Affaires Etrangères à s'expliquer forcément dans le même sens
 "que Monsieur de Moustier. Nous l'engagerions plus avant dans une voie
 "d'où il ne peut s'écarter que peu à peu; car il ne peut pas, à quel-
 "ques jours de distance, tenir un langage opposé à celui de son prédé-
 "cesseur, et cela dans un pays, où les ministres n'étant pas responsa-
 "bles, sont censés de n'être que les interprètes de la pensée du souve-
 "rain. Avant donc de faire une démarche officielle, j'attendrai vos nou-
 "velles instructions, d'après le désir témoigné par Monsieur de Lavalette
 "lui-même. (1)

Mais déjà avant la date de cette lettre, dès le 18 décembre 1868,
 au moment même où le Marquis de Lavalette affirmait la direction du Mi-
 nistère des Affaires étrangères de France, l'empereur Napoléon m'avait
 dit pendant une conversation que j'avais eu l'occasion d'avoir avec lui
 aux Tuileries, que "bien que le temps ne fût pas encore venu pour trai-
 "ter ces sortes d'affaires, toutefois il lui semblait qu'il faudrait
 "se préoccuper d'une entente entre l'Italie et l'Autriche, qui devait
 "s'établir à côté de celle entre l'Italie et la France."

J'écrivais le même jour au Général Menabrea en lui rendant compte
 de cette communication, et en ajoutant que "pour ma part je n'avais
 rien engagé ni rien compromis". (2)

(1) Lettre du 4 Janvier 1869. Nigra à Menabrea.

(2) Lettre du 18 Décembre 1868. Nigra à Menabrea

Le roi Victor Emmanuel avait déjà été informé directement de ces dispositions de l'Empereur Napoléon par le comte Vimercati, et dès le 10 décembre il annonçait à celui-ci l'envoi d'un mémorandum destiné à servir de base pour la conclusion d'un traité d'alliance ou de neutralité entre l'Italie et la France.

Je n'ai pas sous les yeux ce document ni la réponse française. Ce que je dis ici *en abrégé* donc être considéré comme un résumé littéral et complet. Je crois pourtant pouvoir affirmer que dans le mémorandum du roi, l'alliance offensive et défensive entre l'Italie et la France (qui dans la pensée des Parties contractantes devait ensuite s'étendre à l'Autriche Hongrie) étant proposée avec les conditions suivantes. Le contingent de l'Italie en cas de guerre serait fixé à deux cent mille hommes; les frais de guerre lui seraient remboursés; la question romaine serait réglée de façon à concilier les intérêts de l'Italie avec l'indépendance et la dignité du Pape; en cas de victoire de la part des Puissances alliées, l'Italie obtiendrait le Tyrol italien, la frontière de l'Isonzo, et la rétrocession de Nice, sauf à la France et à l'Autriche de prendre des compensations ailleurs.

Le mémorandum du Roi, communiqué confidentiellement par le Comte Vimercati à Monsieur Rouher et examiné par l'Empereur Napoléon et par le Marquis de Lavalette fut suivi, en guise de réponse, d'un mémoire, élaboré d'après les idées de l'Empereur par le Ministre d'Etat, et remis par celui-ci le 31 décembre 1868 au comte Vimercati, qui le transmit au roi le 11 Janvier 1869 (1). Le mémoire débutait par un préambule exprimant le but pacifique de l'alliance et la conviction qu'aucune puissance ne troublera la paix, en ajoutant que la possibilité de la guerre n'était envisagée par les parties contractantes que "pour chercher les moyens de la prévenir ou d'en atténuer les périls".

(1) "La réponse au mémoire de V.M. m'a été remise hier. Je demande la modification de quelques phrases. Cette réponse demande une contre-réponse du Roi. J'accompagnerai le mémoire par une lettre contenant des observations."
Télégramme du comte Vimercati au roi Victor Emmanuel. Paris premier janvier 1869. Lettre du Comte Vimercati au Roi Victor Emmanuel. Paris 11 Janvier 1869.

En passant à l'examen des points indiqués dans le pro-mémoria italien, on admettait, dans le mémoire français, le chiffre de 200.000 hommes comme contingent éventuel de l'Italie, ainsi que le remboursement de ses frais de guerre. On reconnaissait légitime la demande de l'annexion du Trentin au Royaume italien en cas de guerre heureuse, et on promettait de l'appuyer auprès de l'Autriche; mais on écartait la rétrocession du comté de Nice à l'Italie. L'engagement de répondre la question ^{romaine} ~~xxxxx~~ était également écarté. Monsieur Rouher y avait substitué une espèce de promesse de la France d'appuyer l'acceptation par la Cour de Rome d'un modus vivendi destiné à rendre moins difficiles les rapports entre le gouvernement pontifical, et le gouvernement italien. Quant au rappel des troupes de Civitavecchia le mémoire français rejetait l'engagement d'en fixer la date, tout en exprimant l'intention de l'Empereur Napoléon de l'ordonner aussitôt que possible. Le mémoire se terminait par les conclusions ^{suivantes} ~~heureuses~~ :

- 1° On devait exclure l'alternative de la neutralité énoncée et adopter le système d'une alliance offensive et défensive contractée entre les deux Etats aux conditions ci-dessus exposées; 2° Quant au mode de procéder on devait renoncer, pour le moment à la signature d'un traité régulier, par la raison que, malgré le secret promis, ce traité pourrait être conclu; 3° pour éviter les défiances et les inquiétudes qui se produiraient dans le cas où l'entente serait divulguée, celle-ci devrait être constatée uniquement par des communications personnelles entre les souverains. Par cette dernière proposition, Monsieur Rouher désirait fournir aux Ministres dirigeants des deux Etats la possibilité de nier, au besoin, l'existence d'engagements formels.

Les négociations se poursuivaient en même temps avec la Cour de Vienne sans rencontrer trop de difficulté. La condition de la cession territoriale, réduite toutefois au Trentin seul en cas de guerre victorieuse et contre d'autres compensations, n'avait pas été rejetée. Mais le comte de Beust insistait pour que l'Empereur Napoléon se décidât à donner satisfaction à l'Italie sur la question romaine, pré-

voyant avec raison que l'opinion publique italienne n'aurait ratifié l'alliance qu'à cette condition.

La réponse française au pro-mémoria italien avait provoqué une contre réponse italienne, et celle-ci avait été suivie par une contre réponse française. Enfin, après un nouvel examen, le Gouvernement français abandonne l'idée de deux accords séparés, et un projet d'un seul traité entre la France, l'Italie et l'Autriche Hongrie, contenant (sauf erreur) une douzaine d'articles, fut rédigé par Messieurs Rouher et Lavalette. Il fut transmis à Florence au commencement du mois de mars 1869, et communiqué en même temps à Vienne par l'entremise de Monsieur le Comte Charles de Vitzthum envoyé par le comte de Beust à Paris pour suivre les négociations de concert avec le prince de Metternich. Son contenu étant conforme, dans les points principaux au mémoire français précité. Il n'y était pas question de Nice, ni de la solution de la question romaine, ni du rappel des troupes françaises de Civitavecchia. Par contre la clause concernant la cession éventuel du Trentin à l'Italie y figurait, ainsi que l'engagement de la France et de l'Autriche-Hongrie de s'employer pour obtenir de la Cour de Rome un modus vivendi avec l'Italie, et de s'entendre avec le Gouvernement italien pour l'élection éventuelle du nouveau Pontife.

Au dernier moment on y avait ajouté un article par lequel les trois puissances contractantes se garantissaient réciproquement l'intégrité de leur territoire respectif. L'empereur Napoléon avait proposé que le traité, s'il était accepté, fût signé seulement par les trois souverains.

Ce projet soulève plusieurs difficultés. D'abord l'Empereur François Joseph et le Roi Victor Emmanuel, par leur caractère de Souverains constitutionnels, ne pouvaient donner leur signature sans celle de leurs Ministres responsables. L'empereur d'Autriche désirait en outre stipuler en sa faveur la réserve de garder la neutralité dans le cas où la Russie n'aurait pas pris part à la guerre, en consentant par réciprocité à la neutralité de l'Italie et de la France dans le

où la Prusse ne serait pas belligérante. Mais dans l'un cas, comme dans l'autre, telles des parties contractantes qui garderaient la neutralité devaient mettre leurs armées sur pied de guerre et les tenir prêtes à toute éventualité. D'autre part le Roi Victor Emmanuel demandait que l'Empereur Napoléon ^{prit} ~~aux~~ l'engagement, au moins par une lettre particulière, que les troupes françaises seraient rappelées de Civitavecchia à une date prochaine et déterminée. Il fallut rédiger un nouveau projet de traité, qui fut communiqué aux Cours de Florence et de Vienne dans le courant d'Avril. Dans ce nouveau projet la question de neutralité éventuelle soulevée par l'Autriche Hongrie, était réglée avec quelques modifications. On établissait que la signature des trois Souverains devait être suivie, mais plus tard et en temps opportun, par celle de leurs Ministres. Mais cette proposition fut aussitôt écartée, et on admit que le traité, si on finissait par s'entendre, serait signé dans la forme ordinaire par les plénipotentiaires et ratifié par les Souverains. Monsieur Rouher donnait l'assurance que l'empereur Napoléon étant disposé à annoncer verbalement à l'Envoyé d'Italie à Paris sa résolution d'ordonner le rappel, dans un terme prochain de la garnison française de Civitavecchia.

Mais cette déclaration répugnait au marquis de Lavalette, qui affirmait de son côté que l'empereur n'aurait jamais pris d'engagement à ce sujet, ne voulant pas être accusé d'avoir acheté l'alliance de l'Italie par l'abandon du pape. En effet la déclaration ne fut jamais faite.

Au commencement de Juillet 1869 la situation en ce qui concerne l'Italie était celle-ci. L'empereur Napoléon dès le 18 Juin avait envoyé au Roi Victor Emmanuel une lettre dont la substance était destinée à être communiquée au conseil des Ministres italiens par le Général Menabrea. Cette lettre ostensible devait avoir pour but, en ce qui concerne l'Italie de faire passer la négociation, jusqu'alors personnelle entre les souverains, à l'état de négociation et de propositions officielles. La lettre proposait l'alliance de l'Italie avec la France et l'Autriche

Hongrie aux conditions concordées entre les deux Puissances. C'est tout ce que je sais du contenu de cette pièce que je n'ai jamais lue. Ces négociations entre l'empereur Napoléon et le Roi V.E. seront poursuivies par l'entremise du Comte Vimercati. J'en étais informé mais je n'y ai pas pris part, lorsque l'Empereur en parle, j'ai cru cependant qu'il était de mon devoir de le prévenir que d'après l'interprétation donnée en Italie au Statut du Royaume, les engagements du Souverain, n'étaient valables que par la signature de ses Ministres.

Le Général Menabrea devait faire connaître la proposition de l'empereur Napoléon à ses collègues du Cabinet, et provoquer sur ce sujet une délibération du Conseil des Ministres. La délibération eut lieu à Florence le 4 Juillet. Le Conseil des Ministres exigea, comme condition sine qua non de l'alliance, la reconnaissance formelle du principe de non intervention appliqué aux Etats pontificaux. Le 5, par ordre du Général Menabrea, je communiquai cette condition au marquis de Lavalette. Elle fut repoussée. La négociation s'arrêta.

Le 18 du même mois, le marquis de Lavalette quittait le Ministère des Affaires étrangères, et il y était remplacé par le prince de la Tour d'Auvergne.

La rupture des négociations officielles ne fit ~~pas~~ abandonner celles que les souverains poursuivaient personnellement et directement. Celles-ci se continuèrent jusqu'à la fin de l'année, sans aboutir toutefois à un résultat décisif. Il fut pourtant entendu que les points auxquels on était tombé à peu près d'accord formeraient la base de la politique des trois Gouvernements. Mais que les trois Souverains ne seraient définitivement engagés qu'après la signature du traité dont les clauses principales étaient arrêtées en principe, et que cette signature ne pourrait avoir lieu avant que le rappel des troupes françaises des Etats pontificaux fût résolu. (1)

(1) "Le projet de traité servira de base à la politique des trois Gouvernements. Les trois souverains ne seront définitivement engagés qu'à la signature du traité, qui ne pourra avoir lieu avant que l'évacuation de l'Etat pontifical ne soit définitivement arrêtée."
Télégramme du Comte Vimercati au Roi Victor Emmanuel. Paris 16 août 1869

Un échange de lettres personnelles entre les trois Souverains ~~sans~~ ~~la~~ constata cette situation, et ce fut tout. (1)

Les troupes françaises restèrent à Civitavecchia jusqu'à l'annonce des premières défaites des armées françaises en août 1870, et le traité ne dut jamais signé.

Je ne me crois pas obligé à ~~xxxxx~~ me prononcer sur la façon dont ces négociations furent engagées et conduites, ni à relever les incertitudes, et les indécisions, qu'elles semblent montrer de la part du Gouvernement français. Je reconnais les difficultés presque insurmontables, au milieu desquelles ce dernier devait se débattre, étant placé entre les réclamations incroissables de l'Italie à l'égard de Rome, et ses engagements envers le pape. Dans le fait les deux Gouvernements d'Italie et de France se trouvaient enfermés dans un cercle sans issue. D'un côté l'opinion publique italienne n'admettait d'alliance qu'à la condition d'avoir Rome, et d'autre part le Cabinet des Tuileries se croyait obligé à soutenir le Pape. Fidèle au principe auquel il devait son pouvoir, l'empereur Napoléon reconnaissait qu'il n'était pas obligé d'intervenir entre le Pape et ses sujets, et qu'il n'aurait pu contester à ces derniers le droit de se gouverner comme ils l'entendaient pourvu que cela eut lieu sans aucune ^{intervention} observation du dehors. Mais il se croyait engagé d'honneur à ne pas se prêter à livrer le pape et sa résidence aux Garibaldi, ni au Roi d'Italie.

Du reste je n'ai pas à discuter là dessus. Ce qu'il m'importe uniquement d'établir ici, c'est, que les négociations n'ont abouti à aucun engagement réel, et qu'au moment de la guerre franco-prussienne l'empereur Napoléon ne pouvait compter sur aucune alliance.

(1) v. 15 bis

(1) Le prince Napoléon, en parlant de ces lettres dans un article publié dans la Revue des deux Mondes du 1er avril 1878, a affirmé que "les représentants à Paris de l'Autriche et de l'Italie, Messieurs de Metternich et Nigra, avaient contribué par leur langage à faire croire à l'empereur Napoléon, qu'elles auraient pu servir de base à la rédaction d'un traité qu'on n'aurait plus qu'à signer en quelques jours"; il ajoute que "ces deux envoyés, dans des conversations particulières et intimes auraient affirmé à ce point les bonnes dispositions de leurs gouvernements, qu'ils les auraient engagés plus qu'ils n'y étaient autorisés".

Ces affirmations, en ce qui concerne, sont non seulement *inexactes* mais absurdes. La part que j'ai prise à ces négociations a été (comme on l'a vu dans les pages précédentes) fort restreinte. Mon action, dirigée bien entendu par les instructions du gouvernement de mon pays, fut spécialement employée à demander en vain des concessions sur la question romaine, ou du moins le rappel des troupes françaises de Civitavecchia. Je me suis toujours bien gardé d'engager le roi ou ses ministres au delà de ce qui m'était enjoint. Le système de l'échange de lettres entre les trois Souverains, devait servir de base à un traité futur, avait été proposé par l'empereur Napoléon. Je n'ai pas vu ces lettres. Je ne pouvais donc pas en exagérer la portée. Mais je savais assez de droit international et de droit constitutionnel pour ne pas être tenté de penser ni de dire que ces lettres pouvaient constituer un engagement pour mon pays. L'empereur Napoléon, du reste, savait lire. Il a pu penser peut être, que sous l'empire de certains événements, l'Italie et l'Autriche Hongrie se seraient laissés entraîner dans une alliance avec la France sans exiger des conditions touchant la question romaine. Mais en aucun moment le langage de représentant officiel de l'Italie à Paris l'a autorisé à le croire.